

Termes de référence pour la sélection de deux consultants pour l'évaluation finale du Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD) et pour l'élaboration d'un nouveau programme

A. Projet CIV10-00072234 et CIV10-00072205 - Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD

B. Description du projet

Lancé en juin 2009, et entré dans sa phase opérationnelle à partir de janvier 2010, le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD), initié par le PNUD et mis en œuvre par le Ministère d'Etat, Ministère du plan et du Développement, avait pour objectif d'aider le Gouvernement ivoirien à améliorer de façon significative les conditions de vie des populations pauvres et affectées par les crises en Côte d'Ivoire, ainsi qu'à renforcer les capacités des institutions. Le PARP/OMD a donc permis d'orienter les interventions du PNUD en prenant en compte les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, définies initialement dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), et les axes conjoints d'appui de l'UNDAF sur la période 2009-2013 en se focalisant sur les avantages comparatifs du PNUD. Cette initiative tient son origine dans la dégradation des conditions de vie des populations en Côte d'Ivoire sur la base des résultats de l'enquête sur la pauvreté de 2008 (ENV 2008) qui s'établissait en hausse à 48,9% au niveau national par rapport à son niveau de 33,6% en 1998 et de 38,4% en 2002. En effet, la crise militaro-politique déclenchée à partir de l'année 1999 a remis en cause le niveau de développement économique et la qualité de vie des populations. Ainsi, la mise en œuvre du PARP/OMD, en réponse à l'effort du Gouvernement et aligné sur les priorités du DSRP 2009-2013, a permis de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations, conformément aux quatre (4) principaux axes stratégiques du DSRP, (a) assainissement du cadre macroéconomique, la création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé, (b) amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, (c) préservation de l'environnement, la promotion de l'égalité du genre et la sécurité sociale, et enfin (d) la décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales.

Avec l'avènement des nouvelles autorités au lendemain de la crise postélectorale de 2011, le Gouvernement a adopté le Plan National de Développement (PND 2012-2015), comme nouveau cadre unique de référence des interventions des partenaires au développement. Ainsi, capitalisant sur ses acquis et dans la continuité des axes d'appui institutionnel et aux communautés, le PARP/OMD a fait l'objet d'une extension pour son alignement sur la durée de mise en œuvre du PND jusqu'en 2015. Ces activités se sont donc intensifiées et ont permis d'accompagner d'une part le développement de politiques publiques et le plaidoyer autour des OMD, du développement humain et de thématiques émergentes, et d'autre part de faciliter l'opérationnalisation d'activités génératrices de revenus et de relèvement communautaire.

Les activités du PARP/OMD sont articulées autour de trois principales composantes :

- 1. Appui institutionnel pour le Renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national et au niveau des collectivités territoriales/**
- 2. Appui à la relance et à la diversification des activités au profit des Communautés, des femmes et des jeunes, et appui au développement de la micro entreprise locale/**
- 3. Facilitation de l'accès à l'eau potable, aux services énergétiques et à la gestion durable des ressources naturelles.**

Il est à noter que certaines interventions relatives à la composante 3 se sont réalisées à travers d'autres

projets, à partir d'une approche intégrée en vigueur au niveau du Programme Pays du PNUD.

Le programme a concerné les jeunes, les femmes regroupées en organisations communautaires de base dans les 10 pôles de développement, tel qu'indiqué par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du développement. Il a été réalisé principalement en partenariat avec ledit Ministère, les ministères techniques concernés par les thématiques adressées, les collectivités territoriales, les communautés villageoises, les opérateurs privés, les ONG locales, etc.

Pour ce qui est de la composante 1, le renforcement des capacités au niveau institutionnel pour assurer un meilleur suivi des actions de lutte contre la pauvreté a été planifié aussi bien au niveau central que décentralisé. Cette composante a visé un double objectif : (i) renforcer la coordination et le suivi-évaluation des actions en matière de lutte contre la pauvreté aux différentes échelles d'interventions (national et décentralisé); (ii) renforcer les capacités des collectivités et des communautés à la base en vue d'une meilleure participation aux processus de mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté.

La composante 2 avait pour objectifs d'aider les communautés à la base à relancer et à diversifier leurs sources de revenus, à initier des actions durables concourant à l'amélioration de leurs conditions de vie et à la sécurité alimentaire. Des activités génératrices de revenus, traduites sous forme de projets visant l'amélioration durable des conditions de travail et d'existence des populations pauvres, ont été financées dans les 5 zones d'intervention du Programme ; A savoir, Abidjan, Bouaké, Korhogo, Guiglo, et Bondoukou. Approuvés au cours de sessions de comités locaux de sélection tenus dans chacune des zones d'intervention entre 2010 et 2015, 62 projets communautaires ont été validés et mis en œuvre pour venir en aide à plus de 160.000 bénéficiaires directs. Les initiatives visant à faciliter l'accès des communautés à la finance inclusive ont abouti à la réalisation d'un diagnostic approfondi sur le secteur de la micro finance, et sur l'actualisation de la stratégie nationale de la micro finance. Celle-ci définit les axes prioritaires à privilégier dans les actions d'appuis à ce secteur. Des dispositifs locaux de mise à disposition de microcrédits aux populations, gérés par des comités de crédits locaux, ont également été initiés en vue de permettre aux communautés de bénéficier de ressources pour le développement de la micro entreprise locale.

Au niveau de la composante 3, les interventions ont été axées sur le renforcement de l'offre de services d'eau potable et les capacités des communautés à mieux gérer les infrastructures, en responsabilisant les femmes, premières utilisatrices à cette gestion.

Le programme a également facilité l'accès aux services énergétiques modernes pour les infrastructures sociales communautaires (centre de santé rural, infrastructures scolaires).

Au terme de la mise en œuvre du PND 2012-2015, de l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'actualisation des informations statistiques (RGPH 2014 et ENV 2015), il apparaît opportun, comme recommandé par le comité de pilotage tenu en août 2015, de conduire une évaluation finale afin d'en ressortir les leçons apprises, les forces et faiblesses, et les expériences pertinentes à capitaliser pour les actions futures. Il est également ressorti d'élaborer un nouveau programme de soutien à la croissance inclusive et de réduction des inégalités aligné sur les priorités définies dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020), les ODD, le Plan stratégique 2014-2017 du PNUD, la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017 et les axes de l'UNDAF 2017-2020.

C. Champ des interventions

Une évaluation finale du programme permettra dans une première phase de tirer les enseignements, et de

formuler des recommandations qui aideront dans une seconde phase à l'élaboration d'un programme de réduction de la pauvreté en conformité avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), et priorités nationales définies dans le PND (2016-2020).

D. Résultats attendus

Les deux consultants devront établir un bilan global des objectifs et actions du projet depuis son démarrage. Cette étape permettra de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, ils devront notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles auprès de la coordination du projet.
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

1. Conduite de l'analyse d'évaluation

A partir des constats et des informations disponibles, les consultants devront évaluer la performance du projet à partir des cinq critères suivants : pertinence, efficacité, efficience, impact, contribution au renforcement de capacités, durabilité. Pour chacun de ces critères, des pistes d'évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra aux consultants de les préciser et de les compléter en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'une évaluation finale portée principalement sur les cinq critères susmentionnés.

- **Impacts et effets**

L'analyse de l'impact et/ ou des effets devra se référer aux objectifs de développement du projet et des buts ciblés par le projet à long terme. A cet égard, l'impact sera perçu au titre de l'évaluation comme tous les changements de situations observés qu'ils aient été planifiés ou non, positifs ou négatifs et résultant de la mise en œuvre du projet concerné.

- **Durabilité**

La durabilité qui provient des résultats positifs et bénéfiques pérennes enregistrés au terme de l'assistance et la coopération technique fournies à travers la mise en œuvre du projet. Cette durabilité sera appréciée en fonction de l'autonomie des bénéficiaires et de leurs capacités à étendre leurs activités au-delà des appuis du Programme.

- **Contribution au renforcement de capacités**

Comme critère de réussite, les Consultants devront considérer le niveau et la manière dont le projet aura permis aux différents groupes cibles notamment, les opérateurs nationaux impliqués, l'Administration, les ONGs, les OCBs (organisations communautaires de base) et autres représentants de la société civile, le secteur privé, d'améliorer leurs capacités respectives à assumer leurs responsabilités et obligations relatives aux objectifs du projet. Dans le même sens, les expériences significatives acquises à la faveur de la mise en œuvre des activités du projet et en relation avec des préoccupations plus larges du processus de développement devront également être considérées.

- **Pertinence**

Les Consultants devront évaluer la pertinence des interventions en mettant en adéquation les ressources mises à la disposition du PARP/OMD, et les objectifs visés. Ils devront s'assurer du caractère réaliste des objectifs par rapport aux moyens réellement mis à disposition.

- **Efficienc**

La prise en compte de l'efficience permettra de mesurer les résultats au regard du niveau de consommation des moyens alloués. Il s'agira de voir si le niveau d'exécution budgétaire est à la mesure des résultats obtenus.

- **Efficacité**

Les Consultants devront tenir compte de l'efficacité des interventions qui permettra d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Cette notion permettra de conclure sur le caractère insuffisamment ou exagérément ambitieux de certains résultats attendus.

- **Egalité du Genre et droits humains**

Le marqueur égalité homme-femme est un mécanisme de notation du PNUD dont l'objectif est de s'assurer de la prise en compte de la question du genre dans les programmes et projets. Le PARP/OMD s'est vu attribué la note GEN2, ce qui signifie que ce programme est censé promouvoir significativement l'égalité entre les sexes et constituer un objectif important qui doit être favorisé dans plusieurs des activités associées à l'extrait. Il est donc opportun d'évaluer le niveau de prise en compte de la question dans la conception et la mise en œuvre du programme, et son impact.

Questions relatives à l'évaluation:

De façon spécifique, les Consultants devront apprécier la conformité des résultats atteints en rapport avec les objectifs poursuivis. Sinon, quelles en sont les raisons et les conséquences ?

Il faudra également répondre aux questions suivantes (ces questions ne sont pas exhaustives et les Consultants auront toute liberté pour adjoindre d'autres questions):

- Quelle est la nature du cadre institutionnel ?
- Quelle est la fluidité dans la circulation de l'information à travers les postes de décision ?
- La stratégie de communication avec les populations, le Gouvernement et les bailleurs de fonds est-elle efficace ?
- Le système de suivi-évaluation est-il adéquat ? Les données pour le suivi du projet sont-elles en conformité avec ce qui a été planifié (A-t-on suffisamment de données pour juger de l'efficacité et de l'impact du projet à la fin?)
- Les résultats obtenus correspondent-ils à ceux escomptés au début du projet ?
- Si le programme a été actualisé, les modifications reflétaient-elles les changements nécessaires ?
- A long terme, les populations se sont-elles appropriées le projet après retrait du bailleur ?

2. Concernant l'élaboration du nouveau programme

Les résultats de cette mission consistent essentiellement à ce que :

- Les partenaires nationaux de mise en œuvre et le PNUD disposent d'un nouveau document prenant en compte les recommandations de l'évaluation, et s'inscrivant dans les priorités nationales et internationales en matière de lutte contre la pauvreté définies dans le PND et les ODD ;
- Un accompagnement plus soutenu des communautés par un système de financement innové permettant de passer de la subvention au crédit ;
- Un dispositif de suivi-évaluation opérationnel est mis en place avec une implication effective de tous les intervenants ;
- Les parties prenantes travaillent en étroite collaboration ;

- Les populations et les collectivités locales s'approprient les ODD à travers les actions de vulgarisation des ODD

E. Missions des consultants

Les consultants seront chargés de conduire la mission d'évaluation du programme, et d'élaboration du nouveau programme de réduction de la pauvreté. Ils seront guidés par les experts du comité de pilotage représentant les différents ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre du programme. Les dits experts participeront aux missions sur le terrain, aux analyses afférentes à l'évaluation du programme, et contribueront à l'élaboration du nouveau programme. Les consultants conduiront leur mission en étroite collaboration avec le Coordonnateur National du PARP/OMD, sous la direction du Directeur National du programme.

Les Consultants accompliront les tâches suivantes :

➤ Pour l'Evaluation du PARP-OMD, il s'agira de:

- Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement identifiés ;
- Mesurer les progrès constatés dans l'amélioration des conditions d'existence des populations, notamment des femmes ;
- Constaté l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
- Mesurer l'importance des facteurs qui ont perturbé le déroulement du projet et formuler des recommandations visant à les annihiler pour une expérience future ;
- Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD et au Gouvernement pour de futurs projets dans le même domaine.

➤ Pour l'Elaboration du nouveau programme de réduction de la pauvreté, il s'agira de :

- Prendre en compte les recommandations de l'évaluation finale ;
- Produire un document projet définissant les objectifs, les résultats attendus, les stratégies de mise en œuvre et identifiant les cibles et les populations bénéficiaires ;
- Mettre en place des mécanismes de financement innovés ;
- Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation opérationnel ;
- Mener une stratégie de communication pour une implication plus active des parties prenantes ;
- Vulgariser les ODD.

Le récapitulatif ci-dessous indique les résultats attendus nécessaires à la mise à disposition des fonds aux partenaires :

Résultats attendus	Durée estimée pour accomplir la tâche	Date indicative de fin	Revue et approbation requise
Plan de travail	3 jours à compter de la date de notification de la sélection	14 avril 2016	Directeur National

Un rapport d'évaluation provisoire et un document projet provisoire	25 jours après signature du contrat	09 mai 2016	Directeur National
Un rapport final d'évaluation et un document de projet final validés par le comité de pilotage	35 jours après signature du contrat	18 mai 2016	Directeur National

F. Durée de la mission

L'évaluation du PARP/OMD et l'élaboration du nouveau programme s'étendront sur 40 jours ouvrables à compter de la date de signature des contrats, répartis comme suit :

- 10 jours de visites de terrain (échanges avec les bénéficiaires sur les sites de réalisation de leurs projets)
- 05 jours de séances d'échanges avec les parties prenantes et autres partenaires techniques et financiers (PNUD, MEMPD, ONG partenaires, FONDATION DU GROUPE ATLANTIQUE, COMPAGNIE MINIERE NEWCREST, MINISTERES TECHNIQUES...)
- 05 jours de rédaction du rapport d'évaluation provisoire
- 05 jours de rédaction du document de projet provisoire de réduction de la pauvreté
- 05 jours de rédaction du rapport d'évaluation finale après les recommandations de l'atelier de validation
- 05 jours de rédaction du document de projet final de réduction de la pauvreté.

G. Zone de couverture

Le PARP/OMD a couvert l'ensemble du territoire, à travers 5 zones d'intervention prioritaires : le sud (Abidjan, Dabou, Hiré), le centre (Bouaké, Bocanda), l'ouest (Guiglo, Duékoué), le Nord (Korhogo, Odiénié), et le nord-est (Bondoukou). Les zones caractérisées par les taux de pauvreté les plus élevés ont été privilégiées.

H. Profil des soumissionnaires

- Etre de formation supérieure, 3^{ème} cycle (BAC + 5 ans au moins);
- Qualification en sociologie, socio-économie, agronomie ou économie de développement de niveau ingénieur ou troisième cycle;
- Au moins 7 ans d'expérience en matière de gestion de projets et/ou d'évaluation de projets de développement;
- Bonne connaissance de l'environnement de la lutte contre la pauvreté et la réalisation des OMD en Côte d'Ivoire et des enjeux des Objectifs de Développement Durable (ODD);
- Bonne connaissance des procédures et mécanismes de fonctionnement du Système des Nations Unies, notamment du PNUD;
- Bonne capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.

Les consultants n'auront aucun lien avec des organisations ou institutions internationales ou ivoiriennes qui apportent leurs services dans la mise en œuvre du programme. Ils devront parler et écrire couramment le

Français.

I. Modalités de soumission/Evaluation

Les dossiers de candidature comprenant (i) une offre technique de 4 pages maximum, incluant la stratégie et la méthodologie d'intervention, les CV détaillés des deux consultants et (ii) une offre financière, sont à envoyer, portant la mention : CONSULTANTS CHARGES DE L'EVALUATION DU PARP/OMD ET DE L'ELABORATION DU NOUVEAU PROGRAMME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE, au plus tard le mercredi 30 Mars 2016 à 17 heures. La proposition technique et la proposition financière, devront être placées sous plis scellés distincts, et devront parvenir à l'adresse suivante :

**Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Angle Avenue Marchand, Rue Gourgas Plateau en face de la radio
01 BP 1747 ABIDJAN 01
COTE D'IVOIRE**

Toute proposition technique et financière transmise dans des enveloppes non scellées et pas séparées, peuvent être rejetées.

Critères d'évaluation technique

Récapitulatif des formulaires d'évaluation des Propositions techniques		Note maximum	Société / Autre entité				
			A	B	C	D	E
1.	Qualification et expérience /	25					
	Références antérieures pour les travaux similaires	10					
	Expérience avec les Nations Unies	05					
2.	Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (y compris plan de travail)	60					
Total		100					

Les formulaires d'évaluation des offres techniques figurent dans les deux pages suivantes. La note maximum spécifiée pour chacun des critères d'évaluation indique l'importance relative ou le coefficient de l'article dans le contexte du processus d'évaluation globale. Les formulaires d'évaluation de la Proposition technique sont :

Formulaire 1: Qualification et expérience / Références antérieures pour les travaux similaires/ Expérience avec les Nations Unies

Formulaire 2 : Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (y compris Plan de Travail).

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 1		Nbre de points maximum	Compagnie/Autre entité				
			A	B	C	D	E
Expertise du Cabinet / Qualification et expérience dans le domaine							
1.1	Diplômes	15					
1.2	Nombre d'années d'expériences	10					

1.3	Références antérieures pour les travaux similaires dans l'évaluation et la formulation de projets / programmes de développement	10					
1.4	Expérience avec les Nations Unies	05					
		40					

Formulaire d'évaluation de la Proposition technique – Formulaire 2		Nbre de points maximum	Compagnie/Autre entité				
			A	B	C	D	E
Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR (y compris plan de travail)							
2.1	Le plan de travail est-il bien défini, bien détaillé et correspond-il aux termes de référence ?	10					
2.1	La proposition montre-elle une compréhension générale du sujet ?	05					
2.2	Les aspects importants de la tâche ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée ?	05					
2.3	La proposition comprend-elle un cadre méthodologique cohérent?	10					
2.4	La proposition comprend-elle un cadre de suivi et d'évaluation pertinent ?	10					
2.5	La présentation est-elle claire, et la succession des activités ainsi que la planification sont-elles logiques, réalistes et augurent-elles suffisamment d'une bonne exécution du projet ?	10					
2.6	Le Plan d'exécution (Chronogramme) des tâches est-il précis et cohérent?	10					
		60					

J. Critères de sélection

Les soumissionnaires ayant soumis une offre techniquement conforme seront présélectionnés. L'évaluation financière permettra de retenir l'offre la mieux disante.

K. APPROBATION

Ces termes de références convenus sont approuvés par :

Direction Nationale : **KOUAME K. Lacina**

Signature :

Date :